



DECISION DU PRESIDENT

DP2018-06 Acquisition de conteneurs

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu la délibération n°2017-04 du 20 mars 2017 portant délégations de compétences au Président,

Dans le cadre de l'activité de collecte du syndicat, il est nécessaire de faire l'acquisition de conteneurs à ordures tant pour le service de redevance spéciale que pour les ordures ménagères.

Compte tenu de l'estimation des besoins pour l'année 2018, ayant conditionnée la procédure applicable, le SMICTOM LGB a retenu les propositions suivantes :

- Acquisition de 104 conteneurs 770l auprès de QUADRIA pour un montant de 16 026.60 €TTC (concernant la redevance spéciale)
- Acquisition de 70 conteneurs 770l auprès de TUCOM pour un montant de 9 744 €TTC + 5 conteneurs 770l et 10 conteneurs 240 l auprès de TUCOM pour un montant de 1 212 €TTC (concernant la collecte des ordures ménagères)

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide de retenir les propositions suivantes :

- Acquisition de 104 conteneurs 770l auprès de QUADRIA pour un montant de 16 026.60 €TTC (concernant la redevance spéciale) commande passée en mai 2018 ;
- Acquisition de 70 conteneurs 770l auprès de TUCOM pour un montant de 9 744 €TTC + 5 conteneurs 770l et 10 conteneurs 240 l auprès de TUCOM pour un montant de 1 212 €TTC (concernant la collecte des ordures ménagères) commande passée en juin 2018.

A Aiguillon, le 04/07/2018,
Le Président,
Alain LORENZELLI